

PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ DE PARENTS
Rencontre 5 – Séance ordinaire

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité de parents tenue le 21 février 2022 à 19 h en conférence Zoom.

Étaient présents :

Sous la présidence de Madame Jany St-Cyr

Madame Sarah Audet-Therrien	Représentante	École des Petits-Cheminots
Madame Karine Barma-Hamel	Représentante	École La Martinière
Madame Caroline Basoni	Substitut	École du Tournesol
Madame Julie Beaulieu	Représentante	École de l'Auberivière
Madame Cynthia Bélanger	Représentante	École de la Ruche, Dominique-Savio
Madame Annie-Claude Bérubé	Représentante	École du Ruisseau, Sainte-Marie
Madame Sarah Bouchard	Représentante	École de la Chanterelle
Monsieur Sébastien Brousseau	Substitut	École Notre-Dame-d'Etchemin
Monsieur Louis-Sébastien Caron	Substitut	École Desjardins
Madame Isabelle Carrier	Représentante	École de la Clé-du-Boisé
Madame Pascale Couture	Représentante	École de la Rose-des-Vents École secondaire de l'Horizon
Madame Nadia Delarosbil	Représentante	École du Bac
Madame Nathalie Dionne	Substitut	École Saint-Louis-de-France
Madame Martine Dorval	Représentante	École secondaire Champagnat, Guillaume-Couture
Madame Mireille Dubois	Représentante	École Beurivage
Madame Véronique Dusseault-Lepage	Représentante	École de l'Étoile
Madame Andrée-Anne Gaudet	Représentante	École des Moussaillons, du Boisé
Madame Marie-Josée Girard	Représentante	École Taniata
Madame Annick Guenette	Substitut	École Notre-Dame
Madame Julie Lacasse	Représentante	École de la Nacelle
Madame Marie-Pier Laflamme	Représentante	École des Quatre-Vents
Madame Ève Lapointe	Représentante	École secondaire de l'Aubier École secondaire les Etchemins
Monsieur Nicolas Leclair	Représentant	École de l'Odysée
Monsieur Jean Marcoux	Représentant	École Clair-Soleil
Madame Isabelle Paré	Substitut	École Saint-Dominique
Madame Anny Parent	Représentante	École Notre-Dame-d'Etchemin
Monsieur Ian Pellerin-Poliquin	Représentant	École des Sentiers
Madame Mélanie Pelletier	Substitut	École de l'Odysée
Madame Émilie Pétrin	Représentante	École Belleau, Gagnon
Madame Manon Simard	Substitut	École Étienne-Chartier, de l'Amitié
Madame Jany St-Cyr	Présidente	École de l'Alizé, des Mousserons
Madame Jolyane St-Pierre	Représentante	École de l'Épervière, Ste-Thérèse

Madame Stéphanie Talbot	Représentante	École de la Source
Madame Amélie Turgeon	Représentante	École de la Caravelle
Monsieur Philippe Veilleux	Représentant	École du Grand-Voilier
Madame Judith Veilleux	Représentante	CFER
Monsieur Daniel Vermette	Représentant	École Sainte-Hélène
Monsieur Ignacio Vuirli	Représentant	École Charles-Rodrigue

Invitées :

Madame Esther Lemieux	Directrice générale
Madame Sonia Bédard	Directrice de l'École secondaire les Etchemins
Madame Sandra Cauchon	Secrétaire générale
Madame France Deschênes	Protectrice de l'élève du CSSDN
Madame Pascale Girard-Toupin	Directrice des Services éducatifs

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 19 h 03 et le quorum est respecté.

Madame Jany St-Cyr, présidente, souhaite la bienvenue à tous pour la rencontre du Comité de parents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- | | |
|---------|--|
| 19 h | 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum |
| | 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour |
| | 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2022 |
| | 4. Suivis au procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2022 – Aucun suivi |
| 19 h 10 | 5. Protectrice de l'élève – Information
Présenté par M ^{me} France Deschênes, protectrice de l'élève du CSSDN |
| 20 h | 6. Élections au conseil d'administration du CSSDN (printemps 2022) – Adoption
2 postes dédiés aux parents d'un élève (District 2 et 5)
Adoption de la procédure électorale incluant l'échéancier
Présenté par M ^e Sandra Cauchon, secrétaire générale du CSSDN |
| 20 h 15 | 7. Le rapport annuel d'un conseil d'établissement – Information
Présenté par M ^e Sandra Cauchon et M ^{me} Sonia Bédard |
| 20 h 45 | 8. Rapport des comités :
A) Délégués à la FCPQ – M ^{me} Émilie Pétrin
B) CCSEHDAA – M ^{me} Annie Picard
C) Transport – M ^{me} Martine Dorval
D) Fondation musique en tête – M ^{me} Pascale Couture
E) Conseil d'administration CSSDN – M ^{me} Ève Lapointe |
| | 9. Question du public – Aucune question |
| 21 h | 10. Des nouvelles de vos écoles |
| 21 h 15 | 11. Mot de la directrice générale du CSSDN – M ^{me} Esther Lemieux |
| | 12. Mot de la présidente du Comité de parents – M ^{me} Jany St-Cyr |
| | 13. Varia |
| | 14. Levée de l'assemblée |

Lors du point 11 *Mot de la directrice générale du CSSDN*, il sera question de l'enseignement de l'anglais intensif dans les écoles primaires.

CP-2021-2022-022

Proposée par madame Isabelle Paré de l'École Saint-Dominique tel que modifié.

Adoption à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2022

Il n'y a aucune modification d'apportée.

CP-2021-2022-023

Proposée par madame Cynthia Bélanger de l'École de la Ruche, Dominique-Savio tel que présenté.

Adoption à l'unanimité.

4. Suivis au procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2022

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2022.

5. Protectrice de l'élève – Information

Madame France Deschênes donne des informations aux membres concernant son rôle de protectrice de l'élève au sein du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Elle explique que selon la *Loi sur l'instruction publique*, tous les centres de services scolaires doivent avoir un protecteur de l'élève et que cette personne traite les plaintes d'élèves ou de de parents d'élèves. Son rôle principal est de recommander, de donner de l'information et de conseiller. Les situations les plus fréquemment rencontrées sont le classement, le choix d'école, le transport, les services aux élèves et l'évaluation. Toutes les mesures qui sont prises sont confidentielles.

Elle précise qu'avant le traitement d'une plainte par la protectrice de l'élève, une communication avec l'enseignant doit avoir eu lieu, et si le différend n'est toujours pas réglé, il faut contacter le supérieur immédiat de celui-ci et par la suite contacter le secrétariat général si le problème n'est toujours pas résolu. Pour cette année, il y a plus de 60 demandes qui ont été traitées au CSSDN et les plaintes ont augmenté, car il y a beaucoup de détresse due à la situation pandémique.

Elle invite les membres à se référer au *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant protecteur de l'élève*.

6. Élections au conseil d'administration du CSSDN (printemps 2022) – Adoption

Maître Sandra Cauchon explique qu'il y aura deux postes dédiés aux parents d'un élève dans le district 2 et 5 qui seront en élection. Les deux parents dont leur mandat vient à échéance peuvent se représenter s'ils le désirent. Le processus sera enclenché prochainement et les membres des deux districts recevront un courriel de mise en candidature. Il y aura pour les nouveaux membres au conseil d'administration, une formation obligatoire à suivre. De plus, elle explique qu'un montant d'argent est remis aux membres par rencontre.

Il est proposé par madame Martine Dorval de l'École secondaire Champagnat, Guillaume-Couture d'adopter la procédure électorale.

CP-2021-2022-024

Adoption à l'unanimité.

7. Le rapport annuel d'un conseil d'établissement – Information

Maître Sandra Cauchon explique tous les conseils d'établissement doivent adopter le rapport annuel de leur école. Selon la *Loi sur l'instruction publique*, il est prévu que le ministère de l'Éducation dicte le contenu de ce qui doit apparaître dans ce rapport. À ce jour, le ministère travaille toujours sur un projet de loi pour que les conseils d'établissement aient le même canevas de rapport, ce qui devrait être adopté sous peu. Lorsque le règlement final aura été fait, toutes les écoles seront informées du contenu obligatoire par le CSSDN.

Madame Sonia Bédard vient présenter, à titre d'exemple, le rapport annuel de l'École secondaire de l'Horizon. Elle explique que le rapport est toujours rattaché avec le CSSDN et qu'il est important pour les parents de bien lire et comprendre le projet éducatif de l'école afin d'aider à la prise de décision. Elle explique que toutes les écoles ont le même canevas et que la reddition de compte vient rendre les comptes de l'année précédente. Ce rapport comprend des photos de ce qui a été fait à l'école, une présentation de l'école, la mission, la vision, les valeurs ainsi que les principales réalisations. De plus, on y retrouve également le projet éducatif, les résultats et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs. Il est possible de retrouver sur le site Internet des établissements le projet éducatif ainsi que le rapport annuel.

Les membres sont invités à poser leurs questions.

8. Rapport des comités

A) Délégués à la FCPQ

Madame Émilie Pétrin explique que le conseil général de la FCPQ a eu lieu 5 février 2022 et qu'elle a reçu le résumé express lequel sera prochainement transmis aux membres.

B) CCSEHDAA

Madame Ève Lapointe donne des informations sur les points qui ont été discutés lors de la rencontre du 7 février 2022. Elle informe les membres que le 16 mars prochain à 19 h aura lieu une formation sur la double exceptionnalité.

La prochaine séance est prévue pour le 4 avril prochain

C) Transport

Madame Martine Dorval explique que la prochaine rencontre du comité de Transport aura lieu le 22 février 2022.

D) Fondation musique en tête

Madame Pascale Couture explique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière rencontre du Comité de parents.

E) Conseil d'administration CSSDN

Madame Ève Lapointe informe les membres des points qui ont été traités lors de la dernière rencontre qui a eu lieu le 18 janvier 2022.

La prochaine réunion aura lieu le 22 février 2022.

9. Question du public

Il n'y a aucune question du public.

10. Des nouvelles de vos écoles

Madame Annick Guenette explique qu'à l'École Notre-Dame des smoothies sont préparés par les élèves et remis élèves de l'école.

11. Mot de la directrice générale du CSSDN

Madame Esther Lemieux explique que dernièrement elle a reçu un courriel d'un parent demandant des informations sur l'anglais intensif. Elle invite donc madame Pascale Girard-Toupin à faire une brève présentation sur le sujet.

Afin de mettre les membres en contexte, madame Girard-Toupin fait un bref historique de l'implantation de l'anglais intensif dans les écoles. Elle précise que le ministère de l'Éducation ne recommande pas le modèle 5 mois / 5 mois pour l'anglais intensif, que plusieurs recherches ont été effectuées sur le sujet, qu'il faut assurer la réussite de tous les élèves et être en mesure de maintenir une offre de service.

Concernant la portée pédagogique, les éléments contextuels pour alimenter la réflexion sont que la pandémie a accentué les iniquités, que les ruptures de service d'enseignement ont engendré des retards scolaires, etc. Il faut donc prendre une décision dans le meilleur intérêt des élèves. Quelles décisions seraient à prendre concernant les modèles d'enseignement, soit l'enseignement régulier, l'enrichissement du programme et l'intensification. Pour l'intensification de l'anglais, il faut trois conditions, dont l'augmentation du temps accordé, la concentration du temps d'enseignement et l'enrichissement du programme régulier. Plusieurs modèles peuvent être utilisés dont le modèle 5 mois / 5 mois, les modèles continus et le modèle étalé dans le cycle. Il est également question des impacts sur les ressources, soit peu de candidats sortants de l'Université et l'augmentation des enseignants non-légalement qualifiés. Elle présente les balises et les encadrements, en expliquant que chaque décision doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

Les conseils d'établissement auront à approuver et à donner leur accord concernant l'intensification de l'anglais dans leur école. Pour ce faire, l'école doit mettre en lumière le portrait et les besoins actuels des élèves, lire, comprendre et anticiper la perspective des acteurs impliqués, planifier les étapes de la réflexion et consulter et communiquer le modèle proposé.

Madame Lemieux donne des informations concernant la pénurie du personnel. Elle explique que cette pénurie semble être là pour encore plusieurs années. La pénurie de main-d'œuvre ne se situe pas seulement dans les écoles, elle est également présente dans les services. Le CSSDN travaille fort pour que les écoles aient tout le nécessaire pour les élèves.

Concernant la qualité de l'air, le ministère de l'Éducation fera prochainement une publication concernant tous les centres de services scolaires où il y aurait des problématiques.

12. Mot de la présidente du Comité de parents

Madame Jany St-Cyr explique que la prochaine rencontre aura lieu le 21 mars 2022 et que la FCPQ sera présente. Elle rappelle aux membres que toutes les informations concernant les rencontres se retrouvent sur le site Internet du Comité de parents.

13. Varia

Il n'y a aucun varia.

CP-2020-2021-025

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Nicolas Leclair de l'École de l'Odyssee.

De lever la séance à 20 h 45.

Adoption à l'unanimité.

Jany St-Cyr, présidente

Marie Carrier, secrétaire

Tableau des suivis des rencontres :

Date de la séance	Suivi	Responsable du suivi	Retour sur le suivi
2021-10-19	Donner accès aux parents à une adresse courriel pour accéder aux membres du CE de leur école	Esther Lemieux	2021-12-13

En cas d'absence du représentant, merci d'en informer le substitut et de transmettre un courriel à parents@csnavigateurs.qc.ca

Le représentant et le substitut peuvent assister à la rencontre. Toutefois, si un vote était demandé, un seul vote peut se faire par école.